

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt trois

Le : 14 décembre

Le conseil municipal de la commune de PEZULS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur BERLAND Roger, Maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 08/12/2023**

**Présents :** Roger BERLAND – Francis CASTILLON – Ghislaine ROUSSEAU - Francis MIR - Jean-Mary BRETOU - Gérard FAURE – Béatrice GERARDIN – Annick DONNINGER – Jill THOMAS

**Absents :** Gilles GROS a donné procuration à Ghislaine ROUSSEAU  
Jean-Marie FIORE a donné procuration à Jean-Mary BRETOU

**Secrétaire :** Annick DONNINGER

**Objet :** Arrêt projet du PLUi

## **Délibération n° 31/2023**

La communauté de communes entre Dordogne et Louyre, dont faisait partie la commune de Pezuls, avait doté les douze communes membres de cartes communales. Ce document, établi par le cabinet G2C environnement, était axé sur la densification des hameaux en s'assurant de la déserte suffisante des réseaux existants sur le terrain et en préservant l'environnement et l'activité agricole. Cette carte communale a été validée par le préfet le 24 mars 2006.

Considérant que :

Le PLUi a été établi par le cabinet d'étude CITADIA sans prendre en compte aucunes des zones constructibles de la carte communale.

Le document a été construit sans visite sur le terrain.

L'abandon des zones U de la carte communale pénalise les successions familiales.

Le foncier bâti existant de la commune est déjà tout utilisé.

Le vieillissement et le maintien à domicile des personnes âgées ayant prévues le rapprochement de leurs enfants ne peut être possible par la suppression des zones U existantes.

La zone U attribué par le PLUi offre peu de développement à la commune

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis défavorable à l'arrêt du projet du PLUi**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212403273-20231214-P202311214-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Fait et délibéré en mairie

Les jour mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Maire, BERLAND Roger

